Le « Plan Nacional de Cuencas » démarré en 2008 sous le leadership du MMAyA se propose précisément de promouvoir un usage rationnel et durable des ressources naturelles qui se situent au niveau de ces espaces particulièrement vulnérables à l'érosion hydrique.

La première phase de ce programme (2008 à 2012) a été financée par l'Union Européenne ainsi que par d'autres bailleurs (Suède, Danemark, Suisse, Hollande, Allemagne), dans le cadre d'aide budgétaire et d'un *basket funding*. Les évaluations et audits réalisés ont abouti à des résultats positifs et ont incité le MMAyA à poursuivre les actions par le biais d'une seconde phase à laquelle sera associée la coopération belge.

Objectifs du Programme d'Appui à la gestion intégrale des bassins versants.

L'appui fourni par la coopération belge est concentré sur 3 des 7 objectifs du PNC2, à savoir :

(i) *Promouvoir les investissements dans projets orientés à la gestion durable des ressources naturelles et de l'eau y qui renforcent les capacités locales de gestion de micro-bassins versants en vue d'accroître la sécurité alimentaire des usagers, par le biais de l'augmentation et la diversification de la production agricole familiale,*
(ii) *Consolider un système de gestion intégrale de l'information et des connaissances, comme support des systèmes de gestion intégrale des ressources hydriques (GIRH) et de gestion intégrale des bassins versants (MIC) lié au Système d'Information Environnemental du MMAyA,*
(iii) *Promouvoir le développement et le renforcement des capacités (inter)institutionnelles et individuelles au niveau des entités publiques, privées et organisations sociales, au niveau national, régional et local pour la promotion, planification, facilitation et exécution des processus et actions GIRH/MIC.*

La réalisation de ces objectifs, renforcera, outre la sécurité alimentaire, voire les revenus des usagers, la gouvernance environnementale aux différents niveaux de planification, de décision et d'exécution par des programmes de formation et d'amélioration des capacités institutionnelles, les réalisations sur le terrain et les échanges de connaissances, idées et expériences au travers des partenariats boliviano-belges.

Composantes du programme d'Appui à la gestion intégrale des bassins versants

La contribution belge dans ce domaine, pour un montant de 10 millions EUR, portera sur les éléments suivants en liaison avec les 3 objectifs mentionnés ci-dessus:

- 1. L'investissement en projets au niveau des exploitations familiales qui permettent d'impulser la gestion durable des ressources naturelles et de l'eau et de renforcer les capacités locales de gestion de micros bassins versants
  Les indicateurs seront liés au nombre de projets réalisés, à leur indice de durabilité (notamment le fonctionnement des Organismes de Gestion des Bassins versants), au développement des instruments de gestion (guide de projets GIRH/MIC, catalogue de procédures, base de données), à la méthodologie de suivi-évaluation et à la capitalisation des expériences.

- 2. L'appui à la consolidation d'un système de gestion de l'information et des connaissances, comme support de la gestion Intégrale des ressources Hydriques et de la gestion Intégrale des bassins versants dans les niveaux d'intervention, articulé au Système d'Information Environnemental du Ministère de l'Environnement et de l'Eau.
  Les indicateurs seront liés à la mise en place de systèmes d'information au niveau des Plans Directeurs de Bassins et au niveau national, ainsi qu'à l'amélioration de la visibilité du PNC aux niveaux national et sous-national.

- 3. La promotion du développement et renforcement des capacités individuelles institutionnelles et interinstitutionnelles dans les entités publiques, privées et organisations sociales, au niveau national, régional et local, pour la promotion, planification, facilitation et exécution de processus et actions de Gestion Intégrale des Ressources Hydriques et Gestion Intégrale des Bassins Versants.
  Les indicateurs seront liés au nombre de municipalités possédant les capacités pour gérer des interventions GIRH/MIC, à la coordination interinstitutionnelle, au développement de matériel de diffusion des expériences et à la systématisation des expériences, aux processus de renforcement de capacité et d'assistance technique.

Au terme de cette seconde phase de financement du Plan National de Bassins Versants, le nombre de micro-bassins (qui représentent une superficie d'environ 100 km2 chacun) comptant une gestion intégrale des ressources hydriques devrait passer de 40 (nombre actuel) à 160. Environ 50 Municipalités devraient être les bénéficiaires de ce programme, principalement dans la région andine et sub-andine. Un système d'information serait également mis sur pied pour suivre cette évolution ainsi que le renforcement des capacités (nombre de bénéficiaires, ...)

Cet appui au PNC2 représente un pas important vers la mise en œuvre du Plan intégral. Il ne considère plus les sous-secteurs de manière isolée, mais met en évidence les liens entre l'accès à l'eau potable, l'accès à l'eau pour l'agriculture familiale, la gestion des déchets, la gestion des bassins versants (y compris gestion des sols), les aspects environnementaux tels que la déforestation, tout ceci dans une vision de gestion intégrée des bassins (MIC : Manejo Integral de Cuencas).

Mise en œuvre

Suite aux concertations avec le MMAyA et le VRHyR, la coopération belge contribuera au financement du PNC2 par le biais d'une aide budgétaire sectorielle et la mettra en œuvre dans le cadre d'un nouveau *basket funding*, conjointement avec la Suisse et l'Allemagne, et en parallèle avec les appuis budgétaires sectoriels de l'Union Européenne et de la Suède.

Pour ce faire, un Accord de Financement Conjoint (AFC) sera signé début 2014 entre les Parties (Suisse, Allemagne et Gouvernement bolivien). La Belgique y adhérera moyennant la signature d'un addendum au terme de la présente Commission mixte, après approbation de la Note Technique relative à cet appui et la signature de la respective convention spécifique.

Les décaissements au *basket funding* se feront sur base de la présentation de rapports et d'audits financiers de l'année antérieure ainsi que du plan opérationnel de l'année visée par le financement. Les modalités d'exécution nationale seront d'application tel qu'il ressort de l'Overall Assesment réalisé par la CTB en 2013.

La Belgique participera aux réunions du groupe de bailleurs du PNC, auquel assistent tant les membres du basket fund que les bailleurs d'aide budgétaire, sous le leadership du gouvernement (Vice Ministère de Ressources Hydriques et Irrigation - VRHyR). Le suivi conjoint se fait sur base d'un cadre logique et de ses indicateurs de résultat.

Par ailleurs, la Belgique fournira une assistance technique spécifique liée au *basket funding,* qui permettra, notamment, de suivre l'atteinte des résultats sur le terrain par le biais du suivi des indicateurs (voir ci-dessus).

Dans le cadre du dialogue avec les acteurs de la coopération non-gouvernementale belge, des recherches de complémentarité auront lieu systématiquement, et les possibilités de projets de synergie seront utilisées.

3.2.2. Programme d'Appui en Expertises et à la Réalisation d'Etudes (PAERE)

Le Programme d'appui en expertise et à la réalisation d'études dans le domaine de l'environnement et de l'eau constitue une nouvelle approche de la coopération belge. Le programme, d'un montant de 3 millions EUR, correspond à un appui financier pour la réalisation d'études et à la mise à disposition d'expertise ponctuelle au niveau des acteurs du secteur public en charge de l'Environnement et de l'Eau.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont (i) une meilleure intégration des aspects liés à la préservation et à la gestion de l'environnement et des ressources en eau dans les politiques sectorielles par le renforcement des capacités institutionnelles des services de l'Etat liés au secteur de l'environnement et de l'eau, (ii) le développement et l'introduction de nouvelles technologies, (iii) la valorisation du savoir-faire traditionnel et local.

Composante du programme

Une seule composante destinée au financement d'études et de mise à disposition d'expertise de courte et longue durée, en appui aux activités en rapport avec la préservation de l'environnement et de la gestion des ressources hydriques dans une perspective de consolider les résultats et les impacts obtenus lors de la mise en œuvre de ce PC.

Les bénéficiaires de cette composante seront les institutions publiques du secteur et des sous-secteurs de l'Environnement et de l'Eau, à savoir :

- Eau potable et assainissement de base (y inclus la gestion des résidus solides)
- Ressources hydriques et bassins versants
- Irrigation
- Développement forestier
- Biodiversité et zones protégées
- Gestion environnementale
- Changement climatique.

Les expertises et/ou études réalisées prendront en compte de manière détaillée l'équité de genre et le thème de l'interculturalité, fondamental en Bolivie.

Flexibilité de l'instrument

Le programme de renforcement institutionnel devra être un instrument flexible permettant de répondre rapidement aux demandes des différents partenaires. A cet effet, les deux parties choisiront, d'un commun accord, la modalité d'exécution et de financement permettant le maximum de souplesse et de rapidité d'exécution afin de lui garder toute crédibilité auprès des organismes bénéficiaires.

Les modalités détaillées seront analysées au cours de la formulation de l'intervention.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette intervention fera l'objet d'une formulation spécifique par la CTB, devant aboutir à la signature d'une convention spécifique.

Dans le cadre du dialogue avec les acteurs indirects belges, des recherches de complémentarité auront lieu systématiquement, et les possibilités de projets de synergie seront utilisées.

3.2.3 Programme de Renforcement des Compétences (R.C)

Les bourses d'études octroyées dans le cadre ce programme seront dirigées au renforcement des compétences des acteurs du secteur « Environnement et Eau », en particulier au niveau des acteurs (municipalités et des communautés) qui jouent un rôle important en vue du bien-être des populations locales. Le montant initialement destiné à ce programme était de 2 millions EUR. Il a été proposé et approuvé de le porter à 3 millions au vu, d'une part, du succès remporté par le programme « Bourses d'Etudes » antérieur dont le budget de 400.000 EUR/an a été largement dépassé et, d'autre part, au vu des nouvelles orientations de ce programme incluant de nouvelles modalités de formations (échanges d'expériences par exemple).

Une attention particulière devra être portée en matière d'intégration du genre (au moins 50% des bourses attribuées aux femmes), d'inclusion des populations indigènes (bourses spécifiques) et des thèmes transversaux.

Objectif du programme

Le programme se propose de contribuer au renforcement des capacités organisationnelles des institutions bénéficiaires (administration centrale, décentralisée ou déconcentrée, une institution/organisation opérationnelle reconnue par une administration y compris la société civile ou un Institut de formation).

Composante du programme

Les bourses d'études seront attribuées pour des formations basées sur une analyse des besoins qui s'intègre dans un plan de renforcement des capacités de l'institution bénéficiaire. Les bourses doivent être considérée comme un « outil flexible » permettant aux bénéficiaires de développer/renforcer ou acquérir de nouvelles compétences

Le programme souhaite aussi travailler sur deux axes parallèles complémentaires : (1) renforcer la gestion des compétences au niveau des services de formation des ressources humaines des organisations bénéficiaires, via la mise en place d'un plan de formation pour l'organisation bénéficiaire et de parcours d'acquisition des compétences pour les ressources humaines et (2) renforcer ou développer les compétences des ressources humaines de ces organisations bénéficiaires afin de garantir l'optimalité de l'exercice de leurs fonctions.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la prestation fera l'objet d'une formulation par la CTB devant aboutir à la signature d'une convention spécifique.

3.3. Thèmes transversaux : genre et environnement

Le présent PC retient deux thèmes transversaux : (i) égalité entre hommes et femmes / interculturalité ; (ii) protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Genre.

La participation des communautés et l'interaction entre les personnes sont deux conditions pour la construction de processus viables, durables et avec équité sociale, l'équité de genre incluse. **Les interventions concernant la GIRH et MIC affectent de manière différente les hommes et les femmes**. Dès lors, elles doivent être mises en œuvre en accordant une attention spéciale à la « transversalisation » de genre en ce qui concerne les processus, les instruments et les méthodologies d'identification, de formulation et de mise en œuvre de ces interventions.

L'énorme potentiel de connaissances, d'analyse, de propositions et d'actions qu'ont les femmes en ce qui concerne l'utilisation et la gestion de l'eau, tant à fins domestiques comme à fins de production agricole (y compris la gestion des bassins), s'avère très important pour la GIRH et le MIC. Hommes et femmes, adultes et jeunes, ont des besoins, des intérêts et des potentialités différents ; leur participation conjointe et équitable pour l'orientation et la définition des objectifs des interventions GIRH/MIC doit être récupérée et incorporée, tenant surtout compte qu'il existe des différences liées au genre et à l'âge dans l'apprentissage des nouveautés introduites, et des attentes et des réactions par rapport aux interventions externes.

On tiendra compte de ces différences dans l'amélioration de la formulation et le suivi des indicateurs du cadre logique. Dans le Programme d'Appui en Expertise et Réalisation d'Etudes et dans la composante « Renforcement de compétences » qui prévoit d'appuyer, au niveau municipal, tant les entités publiques que les organisations sociales, une importance plus grande sera donnée à la thématique du genre dans la gestion de l'eau.

Le Plan Nacional de Cuencas, qui sera appuyé par le présent PC, a développé dans sa première phase un ensemble de stratégies et mécanismes pour l'incorporation de l'approche de l'équité de genre dans la GIRH/MIC et des processus pour sa mise en œuvre ont été entamés. Pour la deuxième phase du PNC, l'approche de genre doit faire l'objet d'une transversalisation encore plus grande car l'**équité de genre dans la GIRH et le MIC est essentielle au développement d'une société juste et inclusive pour le Vivir Bien**.

Protection de l'environnement et des ressources naturelles

La mise en œuvre du PNC2 est alignée sur les principes directeurs de la nouvelle **Ley Marco de la Madre Tierra y Desarrollolntegral para Vivir Bien** (Ley037-2012) approuvée à l'Assemblée plurinationale le 18 juin 2012. Elle a comme objectif *«d'établir la vision et les fondements de développement intégral en harmonie et équilibre avec la Terre Mère pour Bien Vivre, en garantissant par là la continuité de la capacité de régénération de ses composantes et de ses systèmes de vie, en récupérant et en renforçant les savoirs locaux et les connaissances ancestrales, dans un cadre de complémentarité de droits, des obligations et de devoirs ; ainsi que les objectifs de développement intégral en tant que moyens pour atteindre le Bien Vivre ; les bases pour la planification, la gestion publique et les investissements et le cadre institutionnel stratégique pour son implémentation ».*

L'Etat Plurinational de Bolivie promouvra la gestion intégrale et durable des différentes composantes, des zones et systèmes de vie pour garantir la durabilité des capacités de régénération de la Terre Mère (art. 16). Parmi les bases et les orientations du Vivir Bien

à travers le développement intégral dans le secteur de l'eau, on retrouve la garantie du droit à l'eau pour la vie, en priorisant son usage, son accès et son approvisionnement comme ressource stratégique en quantité et qualité suffisante pour satisfaire de manière intégrale et indistincte la conservation des systèmes de vie, les nécessités domestiques des personnes et les processus productifs pour garantir la souveraineté et la sécurité alimentaire (art. 27, 1°). On retrouve aussi la promotion du bénéfice des ressources hydriques des fleuves, des lacs et lagunes qui forment les bassins hydriques considérés comme des ressources stratégiques pour leur potentiel, pour la variété des ressources naturelles qu'ils contiennent et pour être fondamentaux en ce qui concerne les écosystèmes pour le développement et la souveraineté bolivienne (art. 27, 8°)

Ce mandat concerne aussi l'adaptation et la mitigation des phénomènes dus au changement climatique et les risques et désastres qui pourraient survenir aux bassins comme une partie intégrale de la GIRH/MIC.

La Gestion Publique de la part des différents niveaux de l'Etat est établie comme un facteur décisif pour assurer la sécurité hydrique dans les régions des bassins, comme un droit fondamental pour la vie, l'utilisation de l'eau potable, l'irrigation, la production d'aliments et la sécurité alimentaire : *«Le niveau central de l'Etat Plurinational ainsi que les entités territoriales autonomes dans le cadre de ses attributions, orienteront leurs ressources à la planification, à la gestion et à l'exécution du Bien Vivre par un développement intégral et en harmonie et équilibre avec la Mère Terre dans le cadre de la présente Loi »* (art. 58-1).

Ici aussi, le Programme d'Appui en Expertises et à la Réalisation d'Etudes, ainsi que le Programme de Renforcement des Compétences constitueront des outils essentiels pour renforcer la mise en œuvre de ces principes.

Interculturalité

A) A partir de la promulgation de la Nouvelle Constitution Politique de l'Etat,, le 9 février 2009, l'Etat Plurinational de Bolivie s'efforce d'implémenter de nouvelles politiques, économiques, sociales, environnementales et culturelles au bénéfice des peuples indigènes (36 ethnies qui représentent plus de 60% de la population totale du pays), marginalisés et exclus pendant des siècles d'oppression coloniale et post-coloniale.

Dans ce contexte, différentes dispositions légales relatives aux peuples indigènes ont été adoptées par le Parlement et font actuellement partie du système juridique bolivien, et notamment :

- La Convention 169 de l'OIT,
- La Déclaration des Nations-Unies sur les Droits de Peuples Indigènes,
- La Loi n° 04 contre le Racisme et les Discriminations,
- La Loi 070 en matière d'éducation interculturelle (reconnaissant le droit à une éducation interculturelle).

L'implémentation de ces dispositions constitue dès lors pour le Gouvernement bolivien, une priorité destinée à promouvoir l''interculturalité, qui représente également à ses yeux, une forme de démocratie culturelle. Elle doit constituer également le fondement d'une véritable inclusion sociale des peuples indigènes en vue d'aboutir à matérialiser le paradigme de développement adopté par l'Etat bolivien, à savoir le « Vivir Bien ».

La reconnaissance, le respect de la diversité culturelle, le renforcement et la valorisation de l'identité des peuples indigènes sous toutes ses formes constituent dès lors l'une des

priorités du Gouvernement bolivien, pour qui l'interculturalité constitue une forme de démocratie culturelle.

B) Pour la **mise en œuvre de la GIRH y MIC** il est important de comprendre les systèmes de vie et les comportements humains développés dans l'espace territorial d'un bassin. Certaines expressions culturelles se manifestent dans le choix des technologies, dans les us et coutumes liés aux ressources naturelles, dans la classification et l'utilisation des terres, dans les principes et accords pour l'accès et l'utilisation de l'espace, de l'eau et des autres ressources propres aux systèmes de production, et dans la mobilisation de la main d'œuvre pour les tâches familiales et communales. Le PNC prétend incorporer ces éléments dans les capacités de gestion des entités d'exécution et d'assistance technique et dans le dialogue avec les organisations sociales. Le PNC développera des stratégies et des instruments plus appropriés pour intégrer cette thématique transversale de façon appropriée.

C) Par ailleurs, afin d'appuyer plus directement les efforts du Gouvernement bolivien en matière d'interculturalité, le présent PIC se propose d'intervenir, en marge des programmes mentionnés ci-avant, au niveau des aspects liés à la culture et à l'éducation, par le biais des 2 interventions suivantes :

a). le financement à hauteur de 1 million EUR du **projet « Huiñaimarca »** dont l'objectif spécifique est l'identification, la protection et la valorisation du patrimoine subaquatique du lac Titicaca en Bolivie. Les composantes de ce projet comportent les volets suivants :
- prospection archéologique subaquatique,
- caractérisation du patrimoine découvert,
- formation technique en recherche archéologique subaquatique,
- mise en place d'un centre de gestion local du patrimoine découvert,
- formation en gestion touristique pour les communautés avoisinantes,
- élaboration de matériel didactique et de diffusion.

La mise en œuvre de cette intervention, sous l'égide du Ministère des Cultures et du Tourisme, fera l'objet d'une formulation et d'une convention spécifique pour l'exécution technique et financière.

b). le financement à hauteur de 1 million EUR de **bourses d'études et de formation** destiné à favoriser l'accès à un système d'éducation supérieur spécifique, tel que celui de l'Université Indigène Interculturelle, pour les ressortissants des peuples indigènes qui, de par leurs conditions particulières, n'ont pas accès au système formel prévu dans le cadre du programme repris au point 3.2.3 de ce document. Les formations qui sont délivrées dans ce cadre par l'Université Indigène Interculturelle, composée d'un réseau d'une vingtaine de centres universitaires associées en Amérique latine, assument les valeurs propres, les racines, l'histoire et les coutumes des peuples indigènes. Ce financement sera accordé dans le cadre d'une coopération déléguée par le biais d'un accord à souscrire avec le « **Fondo Indígena** », organisme multilatéral de coopération régionale dont le siège est à La Paz et dont l'expérience en la matière est largement reconnue dans la région. Il s'agit d'une intervention qui a l'avantage de permettre un décaissement rapide, et qui devrait aboutir à l'octroi de 150 à 200 bourses d'études et/ou de formation au niveau régional et dès lors de renforcer les capacités de gestion et de gouvernance d'un nombre équivalent de leaders indigènes au niveau de leurs organisations propres ou au niveau des instances de gouvernement qui les occupent. Cette intervention est par ailleurs complémentaire au programme de Renforcement des Compétences tel que décrit au paragraphe 3.2 du présent document.

3.4 Planification, mise en œuvre et concertation

Budget indicatif

Le montant global proposé pour le PC, y compris l'assistance technique, s'élève à 15 millions EUR. La répartition de cette enveloppe est établie comme suit :

Composante	Budget indicatif	
Programme d'Appui au PNC2	10MEUR	66.7%
Programme d'Appui en Expertises et Réalisation d'Etudes (PAERE)	3 MEUR	20%
Programme de Renforcement des Compétences (RC)	2 MEUR	13.3%
Enveloppe globale	**15 MEUR**	**100%**

Tenant compte des éléments repris au paragraphe 3.3 relatif à la prise en compte des aspects importants liés à l'interculturalité de l'Etat Plurinational de Bolivie, une augmentation budgétaire d'un montant de 3 millions EUR a été accordée et détaillée dans le tableau ci-dessous, portant de cette manière l'enveloppe budgétaire du PC 2014-2016 à 18 Millions EUR :

PC 2014-2016 (définitif):

Composante	**Budget indicatif**	
Programme d'Appui au PNC2	10MEUR	55.6%
Programme d'Appui en Expertises et Réalisation d'Etudes (PAERE)	3 MEUR	16.6%
Programme de Renforcement des Compétences (RC)	3 MEUR	16.6%
Interculturalité : • Projet Huiñaimarca • Coopération déléguée	 1 MEUR 1 MEUR	 5.6% 5.6%
Total	**18 MEUR**	**100%**

Ces montants estimatifs représentent la totalité des nouveaux engagements au titre de la période 2014-2016. Des adaptations à cette répartition pourront être convenues conjointement. Les engagements budgétaires sont soumis à l'approbation préalable des autorités belges compétentes.

S'agissant d'un programme de transition, les mesures nécessaires seront prises pour assurer un démarrage rapide des interventions. Cela afin d'éviter tout retard dans l'exécution, et en vue de démarrer la programmation conjointe prévue à partir de 2017.

Planification indicative des engagements

Composante	2014	2015	2016
Programme d'Appui au PNC2		10 MEUR	
Programme d'Appui en Expertises et Réalisation d'Etudes - PAERE		3 MEUR	
Programme de Renforcement des Compétences - RC		3 MEUR	
Interculturalité : • Projet Huñaimarca • Coopération déléguée	1 MEUR	1 MEUR	
TOTAL	1 MEUR	17MEUR	0 MEUR

Modalités de mise en œuvre

Le montant total de l'aide octroyée dans le cadre du PC se fera sous forme de contribution financière non remboursable.

Tout en soulignant l'importance du principe d'appropriation et la spécificité du contexte d'un pays à revenu intermédiaire, la Coopération belge est disposée à renforcer les capacités des institutions partenaires du PIC 2014-2016 au travers de la mise à disposition de l'assistance technique belge et un réel transfert technologique.

Ce renforcement se traduira sous différentes formes, notamment via la mise à disposition d'expertises de courtes ou longues durées, de stages, de bourses d'études ou via l'établissement de partenariat entre les deux pays.

D'une manière générale, la gestion des éléments fondamentaux tels que la définition des objectifs, des contenus et des priorités sera réalisée en cogestion, tandis que pour ce qui concerne la gestion administrative, financière et opérationnelle de l'exécution, cela sera précisé de commun accord lors des formulations des programmes, et peut dépendre d'un programme à l'autre.

Pour l'intervention centrale, d'appui au PNC2, il s'agit évidemment d'un programme du gouvernement bolivien, géré en exécution nationale, qui sera appuyé par le biais d'un basket fund.

Modalités de suivi et évaluation.

Pour suivre et évaluer la mise en œuvre du PIC, les Parties conviennent de commun accord d'adopter les outils suivants : (i) un cadre de Programmation pays, qui reprend les résultats globaux, sectoriels et transversaux escomptés au niveau de la Bolivie et du PIC (annexe) ; (ii) un Cadre de Suivi et évaluation qui reprend pour chaque résultat les indicateurs clés (annexe).

Une attention particulière sera réservée au renforcement des systèmes nationaux et sectoriels de suivi et évaluation.

Pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du présent programme de coopération, le Comité des partenaires se réunira une fois par semestre sous la Présidence de la Partie bolivienne et une fois par an en présence d'une délégation du siège de la DG D.

Alignement, dialogue politique et harmonisation

Les Parties reconnaissent l'importance de l'appropriation par les institutions boliviennes concernées, aux niveaux à la fois centraux et déconcentrés, des interventions de la Coopération boliviano-belge.

La Belgique participera activement aux différents niveaux de dialogue politique sectoriel, notamment dans le cadre du secteur de l'environnement et de l'eau. Le but principal est de stimuler la réflexion stratégique et opérationnelle sur base de leçons tirées dans le cadre de la coopération boliviano-belge.

Par ailleurs, et comme adopté par le Conseil de l'UE en 2012, la Belgique porte une attention particulière aux principes de cohérence des politiques et à la nécessite d'intégrer cet aspect au niveau du dialogue politique mené avec les pays partenaires, afin de mieux évaluer l'impact des politiques de l'UE au niveau des pays, ainsi que l'interaction avec les politiques menées par les pays partenaires.

La Belgique considère l'harmonisation intra-européenne comme une base fructueuse pour une harmonisation plus large entre les différents acteurs internationaux de développent actifs en Bolivie, ainsi que pour l'amélioration de la qualité du dialogue politique sectoriel.

Enfin, comme mentionné précédemment, dans le cadre du dialogue avec les acteurs belges de la coopération non gouvernementale, des recherches de complémentarité auront lieu systématiquement, et les possibilités de projets de synergie seront utilisées.

Un dialogue sera aussi maintenu avec le conseil Genre et Développement et le conseil Cohérence des politiques en faveur du développement auprès de la DGD.

4. Approbation des dossiers d'identification

Au cours de la Commission Mixte, les dossiers suivant sont approuvés :

- La **Requête bolivienne** d'appui au basket fund « **Plan NacionalCuencas 2** », accompagnée d'une Fiche technique descriptive de l'intervention
- La Fiche d'identification du **PAERE** (Programme d'Appui en Expertise et Réalisation d'Etudes), qui est un Programme d'appui au renforcement institutionnel du secteur EAU et ENVIRONNEMENT
- La Fiche d'identification du nouveau « **Programme de Renforcement de Compétences** » (principalement les bourses) en appui au secteur EAU et ENVIRONNEMENT.

5. Le Cadre de Programmation Pays et de suivi-évaluation

Voir annexe

Annexe « Aperçu des interventions bilatérales en cours

Titre	Activités	Partenaire	Durée	Secteur	Contribution Belge(Euro)	ContributionBolivienne
Fonds d'études et missions d'appui technique - **FE**	Financement d'études d'identification de projets et programmes de Cooperation, études de pré-investissement et missions d'appui technique de courte durée, séminaires et ateliers liés à la Cooperation internationale.	VIPFE	09/06/06 – 08/12/13	Multisectoriel	€1.000.000	12.5% dutotal
Programme annuel de Bourses d'études, de doctorat et de stage	Renforcement de compétences des ressources humaines	National	2008-2012	Education	€1.600.000	
Programme de bourses SANTE	Renforcement de compétences des ressources humaines	National	2013-2014	Santé	€500.000	
Programme de bourses EAU	Renforcement de compétences des ressources humaines	National	2013-2014	Eau	€186.116	
Projet de Mise en valeur intégrale et durable des Ressources Forestières dans le Tropique de Cochabamba – **CHAPARE** - Phase de Consolidation	Mise en valeur intégrale et durable des ressources forestières par la transformation et la commercialisation Dans le Tropique de Cochabamba.	VCDI/ Intercommunale des municipalités du Tropique de Cochabamba	15/11/10 - 14/11/14	Agro-foresterie	€2.400.000	€140.000
Programme d'Appui à l'Irrigation Communautaire: Développement de Bassins versants productifs - **PARC**	Développement de l'irrigation communautaire autogérée pour l'agriculture, avec promotion de l'intégralité des projets et le renforcement des institutions et acteurs du secteur.	MMAyA / VMRHyR	13/10/11 - 12/10/17	Agriculture	€9.100.000	€2.488.178
Programme d'Appui à l'Agriculture familiale - PROAGRIF	Améliorer la productivité et la production des cultures horticoles et fruticoles.	MDRyT	En préparation 2014-2016	Agriculture	€1.216.127	€106.747
Programme d'Appui budgétaire sectoriel « Dénutrition Zéro » (Panier commun) - **PDC**	Contribuer à l'éradication de la dénutrition chez les enfants de moins de 2 ans en Bolivie.	Ministère de la Santé et des Sports	26/03/10 - 25/03/15	Santé	€10.000.000	-
Programme d'Appui budgétaire sectoriel « Dénutrition Zéro » (2ème phase) – **PDC 2**	Contribuer à l'éradication de la dénutrition chez les enfants de moins de 2 ans en Bolivie.	Ministère de la Santé et des Sports	En preparation	Santé	€3.500.000	-
Renforcement des réseaux de santé des Municipalités situées Dans les Départements de Chuquisaca, Potosi, Cochabamba et La Paz - **FOREDES**	Renforcer de manière intégrale les réseaux de santé des municipalités bénéficiaires.	Ministère de la Santé et des Sports	13/10/11 - 12/10/17	Santé	€11.500.048	€690.266

Programme de Coopération Bolivie 2014-2016			
Objectif de développement du pays: Agenda 2025		**Objectifs spécifiques du programme de coopération**	**Objectif général du Programme de coopération**
Construire une nouvelle société et un nouvel Etat plus inclusif, plus participatif, plus démocratique, sans discrimination, sans racisme, sans haine, sans division, comme le recommande la Constitution Politique de l'Etat	Pilier 1: Eradication de l'extrême pauvreté et des discriminations Pilier 2: Socialisation et universalisation des services de base Pilier 6: Souveraineté productive avec diversification et développement intégral Pilier 7: Souveraineté sur nos ressources naturelles Pilier 8: Souveraineté alimentaire Pilier 8: Souveraineté environnementale	(i)accroissement de la sécurité alimentaire par le biais du renforcement de la gestion intégrée des ressources hydriques et la gestion intégrale des bassins versants (ii) renforcement des capacités professionnelles des fonctionnaires et organisations paysannes en matière de préservation et de gestion des ressources hydriques.	Le programme de coopération contribue à la réduction de l'extrême pauvreté et des discriminations, à la diversification de la production, à la gestion durable des ressources naturelles et au droit de l'accès à l'eau, avec une approche de développement intégral (correspond aux piliers 1, 2, 6, 7, 8, 9 de l'Agenda 2025)

Secteur unique d'intervention EAU: cadre de suivi

	Modalités de l'aide (approche portefeuille)	**Parties responsables**	**Programmes et projets autres bailleurs**	**Ressources pour mener à bien les activités**		**Cadre de suivi** (PNC 2 contient 7 composantes dont 3 feront l'objet d'un suivi particulier des indicateurs)	**Objectifs spécifiques**	**Indicateurs**	**Cibles à 2017**
				En nature / humaines	**Financières**				
Ministère de l'Environnement et de l'Eau (plan intégral en construction)	**Programme d'appui en expertises et réalisation d'études (PAERE)**	Ministère de l'Environnement et de l'Eau CTB			3,000,000 €		Mettre en œuvre et rendre opérationnel un service opportun et flexible d'expertise, d'études et d'assistance technique pour le renforcement des capacités et la promotion du développement des gouvernements autonomes municipaux, départementaux et nationaux compétents en matière de gestion de l'environnement et de l'eau	1 Pourcentage de réalisation des synergies entre activités et investissements sous-sectoriels du MMAyA à la fin 2014, 2015, 2016 2 Degré de réalisation des espaces fonctionnels de coordination de la coopération en vue du renforcement de la politique sectorielle, à la fin 2014, 2015, 2016 3 Degré de réalisation du mécanisme de pré-investissement à la fin 2014, 2015, 2016 4 Degré de réalisation du système de suivi et d'information à la fin 2014, 2015, 2016 5 Degré de mise en œuvre du mécanisme de capitalisation d'expériences à la fin 2014, 2015, 2016	1 Synergies entre actions et investissements sous-sectoriels du MMAyA ont été renforcées 2 Espaces fonctionnels de coordination de la coopération en vue du renforcement de la politique sectorielle ont été créés 3 Mécanisme de pré-investissement a été développé et mis en œuvre 4 Mise en place d'un système de suivi et d'information soutenu 5 Système de capitalisation d'expérience mis en place et opérationnel en soutien des politiques sectorielles
	Projet de renforcement des compétences	Ministère de l'Environnement et de l'Eau CTB			3,000,000 €		Mettre en œuvre des programmes de formation et de formation spécialisée dans les institutions publiques clés et dans les organisations boliviennes en relation avec la gestion des ressources naturelles et les défis du changement climatique	Nombre de formations données aux personnes en relation avec la gestion des ressources naturelles et les défis du changement climatique	Personnel en relation avec la gestion des ressources naturelles et les défis du changement climatique ont été formées

Programme Pluriannuel de Gestion Intégrée des Ressources hydriques et Gestion Intégrales des bassins versants 2013-2017 (PNC 2)	Contribution à un basket fund avec volet de renforcement institutionnel	Ministère de l'Environnement et de l'Eau Vice-ministère des ressources hydriques CTB	Partenaires du Basket Fund: Suisse, Allemagne Aide budgétaire au PNC2: UE et Suède Acteurs belges indirects ⇩ ADG, Louvain Coopération, Broederlijk Delen, Frères des Hommes, Bevrijde Wereld, SOS Faim, Le Monde selon les Femmes	AT associé au Basket Fund	10,000,000 €	Composante 2: Mise en œuvre de projets GIRH et MIC	Promouvoir l'investissement dans des projets qui stimulent la gestion durable des ressources naturelles et de l'eau et qui fortifient les capacités locales de gestion des micro bassins	Augmentation du nombre de projets d'investissement en GIRH et MIC en exécution et conclus à partir du 31-12-2012 et indice de durabilité de ces projets	30 nouveaux projets conclus Indice de durabilité de ces projets = 0,6
						Composante 6: Gestion des connaissances et de l'information	Consolider un système de gestion de l'information et des connaissances comme support pour la GIRH et la MIC aux différents niveaux d'intervention	Mise en œuvre de systèmes d'information au niveau du PND et au niveau national	Base de données géolocalisée mise en œuvre dans 7 bassins versants stratégiques avec les plans directeurs des bassins versants
								Augmentation de la visibilité du PNC aux niveaux national et sub-national	Augmentation de 50% de l'indice de visibilité du PNC par rapport à la ligne de base à effectuer en 2013
						Composante 7: Développement institutionnel et renforcement des capacités	Promouvoir le développement et le renforcement des capacités (inter)institutionnelles et individuelles dans les entités publiques, privées et les organisations sociales aux niveaux national, régional et local pour la promotion, la planification, la facilitation et l'exécution des processus et des actions de la GIRH et de la MIC	Nombre de municipalités avec des capacités institutionnelles pour conduire des activités en GIRH et MIC	50 municipalités avec des capacités pour la mise en œuvre des politiques GIRH et MIC du PNC (indice de capacité municipales - ICM - supérieur ou égal à 0,65

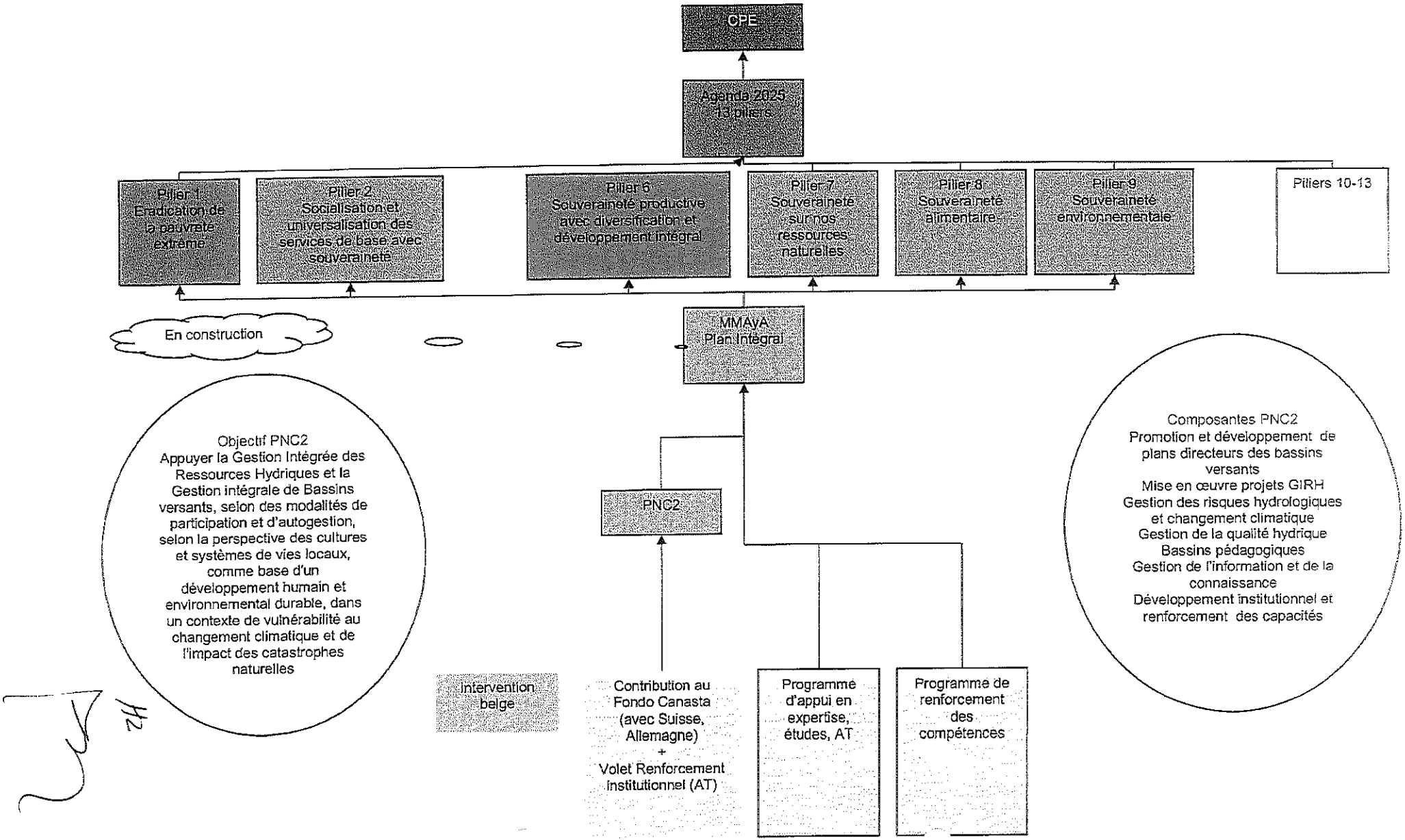
CPE
Agenda 2025
13 piliers
Pilier 1
Eradication de la pauvreté extrême
Pilier 2
Socialisation et universalisation des services de base avec souveraineté
Pilier 6
Souveraineté productive avec diversification et développement intégral
Pilier 7
Souveraineté sur nos ressources naturelles
Pilier 8
Souveraineté alimentaire
Pilier 9
Souveraineté environnementale
Piliers 10-13
En construction
MMAyA
Plan Intégral
Objectif PNC2
Appuyer la Gestion Intégrée des Ressources Hydriques et la Gestion intégrale de Bassins versants, selon des modalités de participation et d'autogestion, selon la perspective des cultures et systèmes de vies locaux, comme base d'un développement humain et environnemental durable, dans un contexte de vulnérabilité au changement climatique et de l'impact des catastrophes naturelles
PNC2
Composantes PNC2
Promotion et développement de plans directeurs des bassins versants
Mise en œuvre projets GIRH
Gestion des risques hydrologiques et changement climatique
Gestion de la qualité hydrique
Bassins pédagogiques
Gestion de l'information et de la connaissance
Développement institutionnel et renforcement des capacités
Intervention belge
Contribution au Fondo Canasta (avec Suisse, Allemagne)
+
Volet Renforcement institutionnel (AT)
Programme d'appui en expertise, études, AT
Programme de renforcement des compétences